

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEURET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

Arrêté n° 1358 du 02 DEC. 2021

Fixant le programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'Etat en
« Télécommunication » spécialité « Réseaux et Télécommunication »
de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

- Vu la loi n°99-05 du 18 Dhou El Hidja 1419 correspondant au 4 avril 1999, modifiée et complétée, portant loi d'orientation sur l'enseignement supérieur ;
- Vu le décret n°71-219 du 4 Rajab 1391 correspondant au 25 aout 1971, modifié et complété, portant organisation du régime des études en vue de l'obtention du diplôme d'ingénieur ;
- Vu le décret présidentiel n°21-281 du 26 Dhou El Kaâda 1442 correspondant au 7 juillet 2021, modifié, portant nomination des membres du Gouvernement ;
- Vu le Décret exécutif n°12-376 du 13 Dhou El Hidja 1433 correspondant au 29 octobre 2012 portant changement de la dénomination de l'école normale supérieure d'enseignement technologique d'Oran en école nationale polytechnique d'Oran ;
- Vu le décret exécutif n°13-77 du 18 Rabie El Aouel 1434 correspondant au 30 janvier 2013, fixant les attributions du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ;
- Vu le procès-verbal de la réunion du Comité Pédagogique National des Ecoles Supérieures en Sciences et Technologie du 17 Septembre 2021.

ARRETE

Article 1er : Le programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme d'Ingénieur d'Etat en « Télécommunication » spécialité « Réseaux et Télécommunication » de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran est fixé, conformément à l'annexe du présent arrêté.

Art. 2 : les dispositions du présent arrêté sont applicables pour les étudiants inscrits au second cycle de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran, à compter de l'année universitaire 2021-2022.

Art. 3 : Le Directeur Général des Enseignements et de la Formation et le Directeur de l'Ecole Nationale Polytechnique d'Oran sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique.

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique





Annexe de l'arrêté n° 1358 du 02 DEC. 2021
 Fixant le programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme
 D'Ingénieur d'Etat en « Télécommunication » Spécialité « Réseaux et Télécommunication »
 De l'École Nationale Polytechnique d'Oran

Semestre S1 :

Unité d'Enseignement UE	Volume Horaire semestriel (15 semaines)					Coefficients
	Cours	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Travail individuel	Total	
UEF 1.1	67h30	67h30	67h30	110h00	312h30	8
Base de données	22h 30	22h 30	22h 30	30h00	97h30	3
Réseaux d'entreprise	22h 30	22h 30	22h 30	40h00	107h30	2
Programmation Système	22h 30	22h 30	22h 30	40h00	107h30	3
UEF 1.2	45h00	45h00		100h00	190h00	2
Analyse et traitement du signal	22h 30	22h 30		50h00	95h	1
Programmation linéaire	22h 30	22h 30		50h00	95h00	1
U.E Méthodologie						
UEM 1	22h 30	22h 30	22h 30	60h00	127h30	2
Programmation Objet Avancées	22h 30	22h 30	22h 30	60h00	127h30	2
U.E Transversale						
UET1	45h00			27h00	72h00	2
Communication orale et écrite 1	22h 30			13h30	36h00	1
Anglais 1	22h 30			13h30	36h00	1
UE Découverte						
UED 1.1				30h00	30h00	1
Stage pratique 1 en milieu professionnel (une semaine)				30h00	30h00	1
Total Semestre S1	180h00	135h00	90h00	327h00	732h00	15



Annexe de l'arrêté n° 1358 du 02 DEC. 2021
 Fixant le programme pédagogique en vue de l'obtention du diplôme
 D'Ingénieur d'Etat en « Télécommunication » Spécialité « Réseaux et Télécommunication »
 De l'École Nationale Polytechnique d'Oran

Semestre S2 :

Unité d'Enseignement UE	Volume Horaire semestriel (15 semaines)					Coefficients
	Cours	Travaux dirigés	Travaux pratiques	Travail individuel	Total	
UE Fondamentale						
UEF 2	90h00	90h00	67h30	100h00	347h30	8
Architecture des systèmes télécommunication	22h 30	22h 30		25h00	70	2
Technologie Web	22h 30	22h 30	22h 30	25h00	92h30	2
Programmation Système Avancée	22h 30	22h 30	22h 30	25h00	92h30	2
Réseaux d'entreprise 2	22h 30	22h 30	22h 30	25h00	92h30	2
UE Méthodologie						
UEM 2	45h	22h 30	45h	70h00	182h30	4
Web sémantique	22h 30	22h 30	22h 30	30h00	97h30	1
Information parallèle et distribuée	22h 30		22h 30	40h00	85h00	3
U.E Transversale						
UET 2	67h30			37h00	104h30	3
Innovation et entrepreneuriat	22h 30			17h00	39h30	1
Communication orale et écrite 2	22h 30			10h00	32h30	1
Anglais 2	22h 30			10h00	32h30	1
U.E Découverte						
UED 2				30h00	30h00	1
Stage pratique 2 en milieu professionnel (une semaine)				30h00	30h00	1
Total Semestre S2	202h30	112h30	112h30	237h00	664h30	16